

# «Les taux en goudron et en nicotine sont manipulés»

Le Conseil fédéral entend supprimer l'indication des teneurs en nicotine et en goudron des paquets de cigarettes. En France, certaines sont accusées d'avoir été truquées

**Emmanuel Borloz**

**L**es fumeurs ne connaissent pas forcément celles de leurs cigarettes par cœur, mais tous savent qu'elles sont là. En petits caractères, sur la tranche de chaque paquet sont inscrites les teneurs en goudron, en nicotine et en monoxyde de carbone des cigarettes, mesurées en microgrammes.

Mais leur maintien ne tient qu'à un fil. Dans la deuxième mouture de l'avant-projet de loi sur les produits du tabac (LPTab), en consultation jusqu'à fin mars (*lire ci-contre*), le Conseil fédéral propose en effet la suppression pure et simple de ces indications. Raison invoquée: elles seraient «trompeuses». «Il est établi que les niveaux des émissions figurant sur les unités de conditionnement des cigarettes peuvent induire en erreur, car ils incitent les consommateurs à croire que certaines cigarettes sont moins nocives que d'autres», développe Adrian Kay, porte-parole de l'Office de la santé publique (OFSP).

En 2004, le même argument condamnait les mentions telles que «légère», «ultralégère» ou encore «mild». Pour remplacer les valeurs incriminées, la Confédération propose que soit inscrit sur chaque paquet: «La fumée du tabac contient plus de 70 substances cancérigènes.»

**Responsabilité individuelle**

À quelques semaines de la fin de la consultation, chaque camp abat ses dernières cartes. Et, dans ce débat, la question de l'indication des teneurs est loin d'être anodine. Informatives pour les uns, manipulables pour les autres, elles sont au cœur du sujet. Partant, deux questions se posent: quel crédit donner à ces valeurs? Et sont-elles réellement trompeuses?

«En quoi des informations quantitatives pourraient-elles être trompeuses si elles sont conformes à la vérité, comme les y oblige la loi fédérale contre la concurrence déloyale? De telles indications ne servent qu'à guider les choix des consommateurs responsables», lance Martin Kuonen, membre de la direction du Centre Patronal et responsable de sa succursale bernoise. «Vouloir interdire ces mentions est aussi incompréhensible qu'inacceptable.»

Dans une prise de position libérale, l'avocat de formation prône la responsabilité individuelle des adultes plutôt qu'une «mise sous tutelle généralisée». Martin Kuonen refuse ainsi de signer «un chèque en blanc à une législation excessive interdisant à peu près tout».

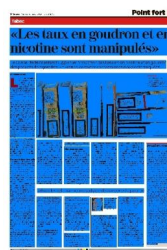
Et de développer: «Il est admis que le tabac est nocif et que les jeunes doivent en être protégés par une réglementation particulière, mais ce n'est pas une raison pour un excès de réglementation. L'État n'a pas toujours à interférer dans tout. Ces teneurs sont utiles en ce qu'elles aident le consommateur

majeur à s'informer. Il ne s'agit que de savoir si le produit est fortement dosé ou pas. C'est un plus pour les consommateurs, qui peuvent choisir les plus faibles teneurs ou les plus fortes.»

L'argument se tient. Mais vendredi matin, le site Internet du *Monde* dévoilait que le comité national français contre le tabagisme a récemment porté plainte contre quatre cigarettiers pour «mise en danger délibérée de la personne d'autrui». En cause: les taux de nicotine et de goudron indiqués seraient largement inférieurs à la réalité. «La teneur réelle en goudron et en nicotine serait, selon les sources, entre deux et dix fois supérieure (à celle indiquée) pour le goudron et cinq fois supérieure pour la nicotine», indique la plainte qu'a pu consulter *Le Monde*.

**Microtrous en cause**

À Genève, le professeur Jean-François Etter, fondateur de Stop-Tabac, évoque lui aussi un trucage. Et en dévoile les ressorts. «Sur les filtres se trouvent des microtrous qui ventilent la fumée. Lorsque les cigarettes se trouvent dans la machine à fumer qui permet de mesurer le taux des substances, une partie de la fumée s'échappe par les côtés, ce qui permet de faire baisser le taux. Mais lorsqu'elle est fumée par un humain, les doigts ou les lèvres de l'utilisateur recouvrent ces microtrous, renvoyant la totalité de la fumée et de ses substan-



ces nocives dans les poumons. En clair: les taux en goudron et en nicotine sont manipulés.»

Indépendamment de ces possibles cas de tricherie qui ne sont pas sans rappeler les combines destinées à faire baisser les émissions polluantes des voitures, les partisans de la suppression des taux avancent un autre argument: la façon très peu humaine de fumer des machines qui servent à mesurer les teneurs. «Les machines à fumer tirent sur les cigarettes avec une intensité qui ne varie pas, ou peu, et en laissant passer beaucoup de temps entre chaque bouffée. Il s'agit donc d'un standard de consommation qui ne correspond pas à la façon dont fument les gens, qui ont tendance à tirer plus fort selon si la teneur en nicotine est basse», explique Karin Zürcher, responsable du Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) Vaud. «La personne qui fume plus intensément n'influe pas sur le produit, dont les dosages en goudron et en nicotine ne varient pas», rétorque Martin Kuonen.

Du côté des cigarettiers, Julian Pidoux, porte-parole de Philip Morris SA, indique que la marque n'entend pas commenter la mesure. Le cigarettier est en revanche plus loquace pour critiquer un projet de loi qui, en dehors de la suppression des teneurs louée par les milieux de la prévention, ne semble séduire aucun des deux camps qui s'affrontent (*lire ci-dessous*).

## Deuxième round

Fin 2016, le parlement retoquait la précédente révision, renvoyant le Conseil fédéral à ses études. Mais force est de constater que la deuxième mouture, qui a notamment renoncé à interdire la publicité pour le tabac au cinéma, dans la presse payante ou sur des affiches, ne convainc pas les milieux de la prévention. «Cette loi, contraire au bon sens, est une honte. Pour combattre le tabac, qui tue quelque 9000 personnes dans le pays chaque année, seule une interdiction complète de publicité serait efficace, s'emporte le profes-

seur Etter, fondateur de Stop Tabac. C'est la démonstration que les intérêts économiques d'une industrie ont prévalu sur toute considération de santé publique!» Point piquant: l'avant-projet ne séduit pas non plus l'industrie du tabac. «Ce texte ne respecte pas certains points essentiels du mandat de renvoi confié par le parlement au Conseil fédéral, notamment en ce qui concerne la différenciation des nouveaux produits. En effet, alors que des restrictions entravant inutilement la liberté économique subsistent, l'approche obsolète en matière de produits sans combustion (cigarettes électroniques, tabac chauffé et snus) ne prend guère en considération le désir croissant des fumeurs adultes de se tourner vers des alternatives à la cigarette qui ont le potentiel de réduire les risques pour leur santé. Cet avant-projet manque ainsi d'ambition, tant sur le plan de la réduction des risques que sur celui de la promotion de l'innovation», indique Julian Pidoux, porte-parole de Philip Morris SA. **E.BZ**





## «Avec les light, un nouveau type de cancer est apparu»

● Directeur de la Polyclinique médicale universitaire (PMU) de Lausanne, le professeur Jacques Cornuz a également été vice-président de la Commission fédérale de prévention du tabagisme de 2007 à 2014. Un expert de renommée mondiale pour ses travaux sur le tabac qui ne mâche pas ses mots lorsqu'on l'interroge sur l'indication des teneurs présentes sur les paquets de cigarettes. «Ces valeurs n'ont aucune valeur médicale, c'est du pipeau.»

### Que reprochez-vous aux teneurs indiquées sur les paquets de cigarettes?

Il faut rejeter ce type d'indications car elles n'apportent aucune valeur informative. Notamment parce que la façon dont elles sont déterminées ne prend pas en compte la manière, très personnelle, d'aspirer la fumée.

### Est-ce votre unique reproche contre ces valeurs?

Non. L'inscription quant à la nicotine, le produit qui provoque l'addiction à la cigarette, est aussi un leurre. De nombreux fumeurs

sont tentés d'opter pour des cigarettes qui seraient moins chargées en nicotine, étant persuadés qu'ils en inhalent moins et que ce serait donc moins dangereux. Mais, comme avec les cigarettes «light» de l'époque, ils se trompent lourdement.

### C'est-à-dire?

Durant les années 90, nous avons vu apparaître un nouveau type de cancer, en particulier chez les femmes, plus adeptes des cigarettes estampillées «light» qui n'avaient de légère en réalité que



**Jacques Cornuz**

Directeur de la polyclinique médicale universitaire de Lausanne

le nom. Contrairement aux hommes, qui contractent souvent des cancers dits «centraux», les femmes qui sont passées aux cigarettes soi-disant légères avaient tendance à plus tirer sur

leurs cigarettes pour obtenir le même taux de nicotine.

Conséquence de ces bouffées tirées plus fort: les particules cancérogènes sont ventilées en périphérie des poumons. Nous avons donc vu apparaître des tumeurs périphériques.

Aujourd'hui, on retrouve ce même leurre avec les cigarettes qui contiennent moins de nicotine. Elles sont certes moins chargées que d'autres, mais de faibles teneurs laissent à penser qu'on pourrait fumer des produits moins addictifs. Or rien n'est moins faux.

### En est-il de même avec les teneurs en goudron?

Tout à fait. Que les doses en goudron, qui provoque le cancer, varient de quelques dixièmes de points ne change rien à l'affaire. Car ce n'est pas la dose de goudron ingérée qui est importante, mais la fréquence d'ingestion. Les données d'une étude scandinave indiquent que fumer, ne serait-ce que quelques cigarettes par jour, constitue déjà un danger pour la santé. En conclusion, penser que fumer moins de goudron n'est pas nocif est une illusion.